Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_536
Feuillet n°117

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, que la commune de Wimereux organise un défilé pour la cérémonie du 11 novembre 2026,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette cérémonie et prévenir les accidents,

A R R E T E

Article 1er : Pendant le passage du défilé, la circulation des véhicules sera restreinte le mercredi 11 novembre 2026 de 11 h 00 à 12 h 00 sur le parcours suivant :

- *Intersection formée par le quai Alfred Giard, le pont Carnot, la Mairie et le quai Théophile Dobelle (dépôt de gerbes au Monument aux Morts),*
- *Pont Carnot,*
- *Rue Pilâtre de Rozier,*
- *Rue René Cassin portion comprise entre la rue Pilâtre de Rozier et la rue du Colonel Mac Craë,*
- *Rue du Colonel Mac Craë,*
- *Rue Jean Moulin portion comprise entre la rue du Colonel Mac Craë et le cimetière sud (rue prise à contre sens de la circulation à l'aller).*

Article 2 : Les restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

<u>Article 4</u> : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

<u>Article 5</u> : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

VU, le D.G.S.

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 04/11/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX

